



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Conseil communautaire du 28 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le 28 mai
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Éric SALAT
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 22 mai 2026

Délibération
C20260528_086

Décision modificative n°1 du budget annexe Capens

Etaient présents :

ANGER Olivier (*suppléant de MENER Emilie*), ARLET Francois, AUDOUBERT René, BABY Jacques, BAROUSSE Stéphane, BARTHET Guy, BIENVENU Frédéric, BLANC Didier, BOMBAL Bérangère, BRUN Karine, CAILLET Pierre, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CLAUDIN Yoann, CONDIS Sylvette, DALLARD Jean-Michel, DELCROIX Bernard, DELHOM Corinne, DELOR Carole, DORBES Jean-Luc, ESCORIHUELA Daniel, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, HEBAL Sylvie, HÖ Bastien, ICARD Evelyne, JANOTTO Christian, LAFFONT-PORTET Laurent, LAMARQUE Didier, LAZARETIE Françoise, LEFEBVRE Patrick, LEMAISTRE Nadia, MAILHOL Béatrice, MANFRIN Jean-Marc, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, PETAUT-JEAN Sophie, PONS Odette, SALADO Anne-Marie, SALAT Éric, TERZI Alain, VAN HILLE Marc (*suppléant de MARECHAL DE CHARENTENAY Cécile*), VIEL Pierre, VEZAT-BARONIA Maryse, VILA Célia, WAWRZYNIAK Stéphane

Etaient absents / excusés :

BAUDINIÈRE Julien, BAREILLES Aurélie, CARON-JOURDA Yves, CAZARRÉ Max, CHANABÉ-LAUTRÉ Jérôme, DELMAS Pierre, DESTEFANIS Jean-Marc, FALC Maëlys, GUILLEMIN Marie-Laure, JOANNY Jean, JORET Hélène, LARROQUE Jean-Marc, TEMPESTA Marie-Caroline

Pouvoirs :

CARON-JOURDA Yves à VEZAT-BARONIA Maryse, CAZARRÉ Max à BOMBAL Bérangère, CHANABÉ-LAUTRÉ Jérôme à LAMARQUE Didier, FALC Maëlys à CONDIS Sylvette, JOANNY Jean à HEBAL Sylvie, JORET Hélène à SALAT Eric

Secrétaire de séance : LEFEBVRE Patrick

Nombre de délégués titulaires : 60

Présents : 47
Pouvoirs : 06
Votants : 53
Absents/excusés : 13

OBJET : Décision modificative n°1 du budget annexe Capens

Par délibération n° C20260305_033 en date du 5 mars 2026, le Conseil communautaire a approuvé le projet de budget annexe de la zone d'activités de Capens.

Cependant, il apparaît que les opérations d'ordre ne sont pas équilibrées et présentent un écart de 0,28 €.

Cet écart de 28 centimes se retrouve en section de fonctionnement :

- Dépenses inscrites pour 85 772.64 €
- Recettes inscrites pour 85 772.36 €

Une décision modificative n°1 du budget annexe de la zone d'activités de Capens est ainsi rendu nécessaire, telle que présentée ci-dessous :

Chapitre	Article	Fonction	Libellé	BP 2026	DM	Total BP 2026
042	71355	61	Opérations d'ordre entre sections	85 772,36 €	0,28 €	85 772,64

Entendu l'exposé de Madame la Vice-pré,

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe de la zone d'activités de Capens présentée ci-dessus.

Fait à Carbonne, le 29 mai 2026

Le secrétaire de séance

Patrick LEFEBVRE

53 Voix POUR
/ Voix CONTRE
/ ABSTENTION

Le Président

Eric SALAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Il peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr> dans les mêmes conditions de délais.